

FICHE TECHNIQUE

FLUO

COLORANT HYDROPHILE FLUORESCENT JAUNE / VERT

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique : POUDRE SECHE
Masse volumique : 1022 G/L +/- 20G/L
Caractère : HYGROSCOPIQUE

Solubilité : TRES SOLUBLE DANS L'EAU

Nature chimique : COLOUR INDEX N°45350 FLUORESCEINE

PROPRIETES PRINCIPALES

• Est utilisé comme traceur et indicateur coloré pour la recherche de fuites dans les circuits d'eau, pour l'identification des conduites d'eaux pluviales, des conduits de distribution ou d'évacuation dans les usines, pour l'acheminement et la reconnaissance des eaux souterraines, l'identification des résurgences, etc...

Principaux domaines d'application:

- Hydrologie : repérage des cours d'eau ou des fuites dans les canalisations, mesures du débit de rivières, repérage des courants marins... (environ 10-15 mg/l)

Traceur de référence, qui peut être utilisé en faible concentration, avec un appareil de mesure de précision adéquat ; en revanche, ce colorant est difficilement utilisable en eaux acides, en raison de la perte de fluorescence, mesurée par un fluorimètre.

Par ailleurs, ce traceur étant sensible à l'exposition lumineuse, il faut donc le maintenir hors de la lumière, afin d'éviter toute dégradation.

Notes : • Aucune écotoxicité n'a été mise en évidence à partir des tests réalisés sur divers poissons ; les résultats disponibles dans la littérature sur les daphnies, confirment ces conclusions.

Ce traceur peut être employé dans les eaux souterraines.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

♦ 1 à 2 grammes pour 10 000 litres d'eau

♦ L'effet « fluorescent » est fonction de la concentration en colorant : au-delà d'une certaine dose cette fluorescence tend à disparaitre. Un dosage d'environ 5 à 10 mg/l permet d'obtenir une fluorescence satisfaisante.

RECOMMANDATIONS



H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé à l'abri de l'humidité, <u>hors de la lumière afin d'éviter toute dégradation</u>. Ne pas introduire près des captages d'eau potable.

Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE:

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota: Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.